



T-ES(2014)21_fr

3 novembre 2014

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (T-ES)

.....

Rapport

9^e réunion

Strasbourg, 9-11 Septembre 2014

Etabli par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

1. Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 9^e réunion du 9 au 11 septembre 2014 à Strasbourg. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'il a été adopté, figure à l'Annexe I. La liste des participants fait l'objet de l'Annexe II.

1. Ouverture de la réunion et rapport sur l'état des ratifications de la Convention de Lanzarote

2. M. GUÐBRANDSSON, président du Comité de Lanzarote, ouvre la réunion en se félicitant particulièrement de la signature de la Convention de Lanzarote par la République tchèque, qui fait que l'ensemble des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont désormais pris l'engagement de ratifier la Convention. Il accueille également l'Andorre et la Lettonie comme nouveaux Etats parties à la Convention depuis la dernière réunion.

3. Le Comité fait ensuite son tour de table habituel au sujet du processus de ratification de la Convention de Lanzarote¹. Il note en particulier la ratification imminente par Monaco et les progrès faits par l'Allemagne, l'Azerbaïdjan et la République tchèque à cet égard.

4. Le Comité est également informé que la demande déposée par le Bélarus auprès du Comité des Ministres pour adhérer à la Convention de Lanzarote est en suspens car elle requiert l'approbation unanime des Parties à la Convention.

5. Mme RUOTANEN, directrice de la Direction de la dignité humaine et de l'égalité (DG II), souhaite au Comité de Lanzarote un échange de vues intéressant sur la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles et de bons débuts dans le travail de suivi. Elle remercie les rapporteurs qui ont préparé les premières observations sur les réponses à évaluer lors de la présente réunion et souligne la nécessité de trouver d'autres rapporteurs pour le travail de suivi afin de garantir le bon déroulement du cycle.

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2.1 Etat des lieux concernant les réponses aux questionnaires

6. M. POUTIERS, Co-secrétaire du Comité de Lanzarote, dresse un rapide état des lieux concernant les réponses au Questionnaire : Aperçu Général et au Questionnaire Thématique (voir Annexe III). Il rappelle que M. GUÐBRANDSSON a envoyé un e-mail le 30 mai 2014 aux représentants des 8 Etats Parties qui n'avaient pas encore répondu aux deux questionnaires alors que la date limite pour le faire était le 31 janvier 2014. Depuis ce message, la Belgique, la Bulgarie et la Fédération de Russie ont transmis leurs réponses aux deux questionnaires. Trois Etats Parties à la Convention n'ont pas envoyé leurs réponses, à savoir : la France, Saint-Marin et « l'ex-République Yougoslave de Macédoine ». Les Pays-Bas ont envoyé leurs réponses au Questionnaire : Aperçu Général mais pas au Questionnaire Thématique. Malte a envoyé ses réponses au Questionnaire Thématique mais n'a envoyé des réponses qu'à cinq questions du Questionnaire : Aperçu Général.

7. Le Comité procède ensuite à un rapide tour de table auprès des représentants des Etats qui n'ont pas encore transmis leurs réponses aux questionnaires. Il prend note des difficultés rencontrées par la France et Malte pour recueillir les données voulues et soumettre à temps leurs réponses aux questionnaires et note que lesdites réponses seraient fournies dès que possible. Il convient que le secrétariat prendra contact avec les autres Parties tenues de

¹ Des informations sur les nouvelles signatures/ratifications sont publiées régulièrement sur le site de la Convention de Lanzarote dans la rubrique « A la une » (www.coe.int/lanzarote). Le tableau des signatures/ratifications et la liste des déclarations et réserves à la Convention de Lanzarote sont disponibles sur la page internet du Bureau des traités du Conseil de l'Europe (<http://conventions.coe.int>).

répondre aux questionnaires et n'ayant pas encore communiqué leurs réponses (les Pays Bas, Saint Marin et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ») afin de les encourager à le faire dès que possible.

2.2 Echange de vues sur la jurisprudence concernant la protection des enfants contre la violence sexuelle

8. Il est rappelé que, lors de la préparation des questionnaires visant à faire le point sur la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote et à permettre le premier cycle de suivi, le Comité de Lanzarote a convenu qu'il serait très utile d'avoir un résumé de la jurisprudence du Conseil de l'Europe concernant le droit des enfants d'être protégés contre la violence sexuelle. Le Secrétariat du Comité a ainsi préparé, en coopération avec le greffe de la Cour européenne des droits de l'homme et le Service de la Charte sociale européenne, un document de référence sur la jurisprudence dans ce domaine (document T-ES(2013)07)².

9. L'échange de vues avec Mme TURKOVIC, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, et M. JIMENA QUESADA, président du Comité européen des droits sociaux, était destiné à donner au Comité de Lanzarote la possibilité d'inscrire son travail de suivi dans le cadre de la jurisprudence européenne pertinente. Les deux présentations sont très appréciées. Elles sont suivies de questions/réponses sur des affaires précises intéressant le domaine de travail du Comité de Lanzarote. En outre, une question de Missing Children Europe permet à M. JIMENA QUESADA d'expliquer de manière plus approfondie la pertinence de la procédure de réclamations collectives pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

10. Le Comité de Lanzarote demande à son Secrétariat d'inclure les nouvelles affaires évoquées par Mme TURKOVIC dans une version mise à jour du document de référence T-ES(2013)07. Il note également que le Comité européen des droits sociaux adoptera fin 2015 des conclusions concernant notamment le droit des enfants d'être protégés contre la violence sexuelle. Un renvoi à ces conclusions devra également, en temps utile, être intégré dans le document susmentionné.

2.3 Echange de vues sur l'article 23 (sollicitation d'enfants à des fins sexuelles) de la Convention de Lanzarote

11. Le Président rappelle que, lors de la précédente réunion (8-10 avril 2014), plusieurs membres du Comité avaient indiqué leurs difficultés à répondre à la partie de la question 16 du Questionnaire : Aperçu Général relative à la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles (également connue sous le nom de « grooming »). Le Comité avait alors convenu de procéder à un échange de vues sur la mise en œuvre de l'article 23 de la Convention dans le droit et la pratique des Etats Parties. Dans ce contexte, il a été demandé à M. CARR, expert indépendant, de préparer des observations pour faciliter l'échange de vues du Comité.

12. M. CARR décrit tout d'abord le contexte dans lequel l'article 23 a été rédigé, en particulier les discussions tenues sur l'opportunité ou non d'inclure une obligation de rencontre réelle (et non seulement virtuelle) entre l'adulte et l'enfant. Il souligne aussi la difficulté de prouver l'intention sexuelle, pour permettre de qualifier la sollicitation d'infraction pénale. Il présente ensuite le document de travail qu'il a préparé pour la réunion sur la base, en particulier, de la compilation des réponses reçues à la question 16 du Questionnaire : Aperçu Général.

² Le document de référence contenant la jurisprudence pertinente sur « Le droit des enfants à être protégé contre la violence sexuelle » est disponible en anglais à :

[http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/T-ES\(2013\)07%20relevant%20CoE%20case-law.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/T-ES(2013)07%20relevant%20CoE%20case-law.pdf)

13. La discussion qui suit est particulièrement riche, notamment sur la définition de ce qu'est la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles au sens de l'article 23 de la Convention. L'échange aborde aussi les limites de l'obligation d'une rencontre physique et non seulement virtuelle pour pouvoir poursuivre l'auteur alors que les conséquences sur l'enfant victime peuvent être tout autant graves. Le fait que, selon l'article 23, il faut que la sollicitation ait été suivie d'actes matériels conduisant à la rencontre, soulève aussi à discussion.

14. En conclusion, le Comité reconnaît la complexité du sujet et charge le Secrétariat d'élaborer un projet d'avis sur l'article 23 en vue de sa 10e réunion (2-4 décembre 2014).

2.4 Les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance : examen des réponses au Questionnaire Thématique

15. M. GUÐBRANDSSON rappelle que le Comité entame son travail de suivi de la situation dans les Etats Parties à la Convention en matière d'abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance par l'examen des réponses à deux questions du Questionnaire Thématique, les questions 10 (« L'infraction d'abus sexuel ») et 11 (« Responsabilité des personnes morales »), sur la base de documents de travail préparés par les Rapporteurs et le Secrétariat.

Sur la Question 10 : « L'infraction d'abus sexuel »

16. M. GUÐBRANDSSON remercie Mme KLEIN, Autriche, Rapporteur pour la question 10 (article 18 de la Convention), d'avoir préparé des observations très détaillées qui peuvent, d'une part, contribuer à définir la structure du rapport de mise en œuvre dans son ensemble et, d'autre part, être facilement intégrées dans le rapport de mise en œuvre une fois complétées et validées par le Comité.

17. Mme KLEIN commence par rappeler que l'article 18 de la Convention de Lanzarote est l'infraction pénale au cœur du premier cycle de suivi thématique. Pour évaluer correctement sa mise en œuvre, il faut que les pays transmettent le texte des dispositions nationales pertinentes et des informations sur les questions liées à leur application (par exemple les références à la jurisprudence, voir ci-dessous). Mme KLEIN appelle par conséquent les pays qui n'ont pas encore fourni ces informations à le faire dès que possible pour permettre au Comité d'adopter un rapport complet.

18. Le Comité consacre une partie importante de sa réunion à l'analyse de toutes les exigences de l'article 18, en se concentrant plus particulièrement sur celles qui ont trait spécifiquement aux abus sexuels dans le cercle de confiance.

19. Plusieurs membres du Comité donnent des informations supplémentaires pour compléter l'aperçu comparatif qui ressort de l'analyse des réponses à la question 10. Les discussions sur les recommandations suggérées par la Rapporteur amènent certains membres à clarifier leurs réponses ou à informer le Comité de changements à venir pour améliorer la situation.

20. La distinction faite dans certains codes pénaux entre relations hétérosexuelles et relations homosexuelles aboutit à une discussion approfondie sur la mise en œuvre effective de l'article 2 de la Convention (principe de non-discrimination) conjugué à l'article 18 (abus sexuels). Il est convenu qu'une décision sur la formulation exacte des recommandations à adresser au final aux pays concernés sera prise en tenant compte de tout développement qui pourrait survenir avant l'adoption du premier rapport de mise en œuvre du Comité.

Sur la Question 11 : « Responsabilité des personnes morales »

21. M. GUÐBRANDSSON remercie M. PLANKEN, Pays-Bas, Rapporteur pour la Question 11 (article 26 de la Convention), d'avoir accepté de mener la discussion, via Skype, du fait de son indisponibilité pour assister physiquement à la réunion.

22. M. PLANKEN expose les principales observations de son analyse des réponses à la Question 11. Il souligne tout d'abord que les législations nationales semblent, au moins dans leurs grandes lignes, refléter les exigences de l'article 26 de la Convention mais que cet article est rarement appliqué dans le contexte du thème du premier cycle de suivi, les abus sexuels dans le cercle de confiance. Il relève, par ailleurs, que les réponses à la Question 11 ne fournissent pas d'informations sur la mise en œuvre, en pratique, de cette disposition.

23. Le Comité débat longuement du fait que la responsabilité de la personne morale dépend du fait que l'infraction soit commise pour le compte de la personne morale et des difficultés qui s'ensuivent pour prouver cet élément. Le débat se poursuit sur la question de l'éventuelle responsabilité de la personne morale pour défaut d'intervention à l'encontre d'un de ses employés qui aurait commis une des infractions établies conformément à la Convention de Lanzarote

Sur la préparation du rapport de mise en œuvre

24. Le Comité constate que la jurisprudence nationale pertinente fait souvent défaut dans les réponses transmises par les Etats Parties. Il invite donc les Etats Parties et les autres parties prenantes à transmettre toute jurisprudence pertinente pour faciliter son travail de suivi.

25. Le Comité rappelle sa volonté de mettre en place un suivi dynamique de la situation dans les Etats Parties. Les recommandations qu'il élaborera seront, pour certaines, spécifiques, pour répondre à des situations particulières, et, pour les autres, plus générales, lorsqu'il s'agira de constats portant sur l'ensemble des Etats Parties ou un grand nombre d'entre eux.

26. Enfin, il charge le Secrétariat de rédiger les parties pertinentes du rapport relatif à la mise en œuvre des dispositions de la Convention examinées lors de la présente réunion sur la base des observations formulées par les Rapporteurs et de la discussion qui a suivi. Dans ce contexte, il rappelle qu'il adoptera deux rapports relatifs à la mise en œuvre du premier cycle de suivi thématique, chacun portant sur un sous-thème spécifique. Le premier rapport mettra l'accent sur la mise en œuvre effective de la législation applicable et sur les procédures judiciaires ; le second rapport étudiera les effets des mesures et des procédures adoptées pour la prévention des abus sexuels sur les enfants dans le cercle de confiance, et la protection des enfants.

* * *

27. Le Comité reconnaît aussi qu'une procédure de suivi par le biais de questionnaires et de rapports nationaux a ses limites et décide qu'il explorera, lors d'une prochaine réunion, la possibilité d'organiser des visites dans les Etats parties.

3. Activités de renforcement des capacités et échange d'informations

3.1 Présentation d'éventuelles futures activités de renforcement des capacités

28. Mme SCAPPUCCI informe le Comité que le Secrétariat est en contact avec des collègues d'INTERPOL pour discuter d'une éventuelle activité de renforcement des capacités au siège d'INTERPOL à Lyon en 2015. Cette activité devrait être axée en particulier sur les moyens de protéger les enfants contre les touristes délinquants sexuels. Dans ce cadre, il faudrait aussi

examiner comment améliorer la coopération des parties prenantes dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en général.

29. Le Comité convient d'organiser cette activité de renforcement des capacités et demande à son Secrétariat de se renseigner pour savoir si des agents nationaux des services répressifs qui travaillent dans les domaines susmentionnés pourraient y être associés, aux côtés des représentants qui participent régulièrement aux réunions du Comité de Lanzarote.

3.2 Informations actualisées sur les initiatives de la Campagne UN sur CINQ

30. M. GHILETCHI, Président de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, informe le Comité de Lanzarote que le Comité des Ministres a approuvé en juillet 2014 la proposition de l'Assemblée de prolonger la Campagne UN sur CINQ d'une année supplémentaire, jusqu'en novembre 2015.

31. Il indique également que le Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants a tenu une réunion le 13 mai 2014 à Nicosie (Chypre) intitulée « Pour des conditions optimales de signalement et de poursuites judiciaires réussies d'affaires d'abus sexuels sur des enfants » lors de laquelle l'intervention de M. NIKOLAIDIS, Grèce, a été particulièrement appréciée. La 19^e réunion du Réseau des parlementaires de référence a eu lieu le 25 juin sur le thème de « La participation des jeunes : un moyen de prévenir l'exploitation sexuelle ». Il annonce que la prochaine réunion du Réseau aura lieu le 2 octobre et portera sur l'« Hypersexualisation des enfants dans la société ».

32. Enfin, M. GHILETCHI souligne qu'un nouvel outil de sensibilisation destiné aux jeunes de 8 à 12 ans est en cours d'étude. Il se fonde sur un concept germano-suisse d'exposition « mon corps m'appartient », qui pourrait être prochainement développé et adapté au contexte de la Campagne UN sur CINQ.

3.3 Echange d'informations sur d'autres initiatives concernant la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

a. Réunion de l'ICMEC (Centre international pour les enfants disparus et exploités) consacrée aux délinquants commettant des infractions sexuelles à l'encontre d'enfants dans plusieurs pays, Bruxelles, Belgique, 15 mai 2014

33. Mme SCAPPUCCI informe le Comité de sa participation à la réunion susmentionnée pour présenter les normes de la Convention de Lanzarote concernant les délinquants commettant des infractions sexuelles sur des enfants dans plusieurs pays. Elle souligne également que les participants à la réunion ont convenu qu'il était impératif d'améliorer la coopération pour traiter les graves questions soulevées par les délinquants qui voyagent dans le monde pour se livrer à des abus sexuels sur des enfants.

34. Le Comité de Lanzarote se considère comme une plateforme appropriée pour faire avancer cette discussion et estime que sa future activité de renforcement des capacités au siège d'INTERPOL devrait être appréhendée dans ce contexte.

35. M. BARNETT, représentant des Etats-Unis ayant participé à l'organisation de la réunion de l'ICMEC, se félicite de l'engagement du Comité de Lanzarote et souligne l'objectif ferme des autorités de son pays d'agir effectivement et collectivement pour protéger les enfants contre les touristes délinquants sexuels.

b. 6^e Conférence mondiale du Groupe de Travail International sur les femmes et le sport, Helsinki, Finlande, 12-15 juin 2014

36. M. NIKOLAIDIS (Grèce) indique que l'objectif de sa participation à cette [Conférence mondiale](#) était de présenter la Convention de Lanzarote lors d'une session parallèle consacrée à la protection des filles contre la victimisation dans le sport. Il souligne que l'interaction avec l'auditoire, composé d'un nombre important de représentants d'associations sportives nationales, a été riche, ce qui a permis de bien faire connaître la Convention.

c. Séminaire d'information sur les conventions du Conseil de l'Europe, Jérusalem, Israël, 7 et 8 juillet 2014

37. Mme VERZIVOLLI (Albanie) fait état de sa participation, au nom du Comité, au Séminaire de présentation des conventions du Conseil de l'Europe à Jérusalem, à des experts de différents ministères israéliens. Après avoir rapidement exposé le contenu de la Convention, elle a encouragé les représentants des autorités israéliennes à la ratifier. Le Président souligne l'importance de la participation des membres du Comité à ce type d'événements pour faire connaître la Convention et inciter à davantage de ratifications.

d. Conférence régionale sur les abus sexuels à l'encontre des enfants, Reykjavik, Islande, 2 septembre 2014

38. Le Président souligne que la conférence s'est concentrée sur la prévention des abus sexuels à l'encontre des enfants. Les stratégies des pays nordiques et des bonnes pratiques ont été présentées aux participants. Le Président relève en particulier les changements récents au Danemark dans le système de la protection des enfants.

e. Journées européennes d'action pour protéger les enfants de la violence sexuelle

39. M. POUTIERS rappelle tout d'abord que l'idée d'une Journée européenne de lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants figure dans la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2012-2015). Il indique qu'en mai 2014, la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a soutenu la mise en place d'une telle journée et que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a demandé en juillet 2014 au Secrétariat de préparer avant la fin de l'année un document de réflexion sur cette question. C'est dans ce contexte que le Secrétariat a chargé deux consultantes d'élaborer un tel document qui doit être finalisé pour la fin du mois de septembre 2014.

40. Les premières suggestions des consultantes tendent à suggérer la mise en place non pas d'une journée mais de trois journées européennes d'action, afin de faciliter le travail d'organisation des activités en tous genres pour les différentes parties prenantes et la flexibilité. Les réseaux sociaux devraient être utilisés en amont de ces trois journées pour en assurer la visibilité nécessaire.

41. M. POUTIERS indique qu'il sera probablement proposé que ces journées d'action aient lieu en octobre car il s'agit d'une période de l'année qui n'est pas trop chargée en jours de commémoration et pendant laquelle les enseignants et les élèves disposent de suffisamment de temps pour préparer des actions.

42. Les trois journées d'actions permettront de garantir la poursuite, par d'autres voies, de la Campagne UN sur CINQ et de soutenir les efforts faits au niveau national, les plans et les stratégies en vue de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote. Les premières trois journées d'action pourraient ainsi avoir lieu dès 2015 ce qui serait l'occasion de clôturer la Campagne d'une façon coordonnée, attrayante pour les médias et motivante pour l'avenir et d'en célébrer les succès et souligner ce qui reste à faire.

43. M. HERBERT (Missing Children Europe) suggère que les journées d'action aient lieu à l'occasion du 25 octobre, date de l'ouverture à la signature de la Convention de Lanzarote. Le Président le remercie pour cette suggestion qui sera relayée aux consultantes et propose de revenir à cette question lors de la 10^e réunion (2-4 décembre 2014).

f. *Activités futures du Comité européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (CDDECS) et du Comité d'experts sur la Stratégie (2016-2019) du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF)*

44. M. POUTIERS rappelle que la Stratégie actuelle du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant s'achève en 2015. Il souligne que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé qu'une nouvelle Stratégie sur les droits de l'enfant devait prendre le relai pour la période 2016-2019. L'élaboration de cette nouvelle Stratégie a été confiée à un nouveau comité intergouvernemental, le Comité d'experts sur la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF), organe subordonné d'un autre nouveau comité directeur, le Comité européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (le CDDECS). La première réunion du DECS-ENF aura lieu les 13 et 14 novembre 2014.

45. Les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont tous été invités à désigner leurs représentants auprès du DECS-ENF. M. POUTIERS souligne que le Comité de Lanzarote peut participer aux travaux du DECS-ENF, en tant que « comité intergouvernemental pertinent du Conseil de l'Europe ». Il suggère donc que le Comité désigne l'un de ses membres pour participer aux réunions du DECS-ENF et réfléchisse aux thèmes à suggérer pour qu'ils soient inclus dans la prochaine Stratégie (voir ci-dessous point 4.2.b).

g. *Travaux menés par Missing Children Europe, l'ECPAT et l'eNACSO sur la transposition de la Directive européenne 2011/93/UE dans les Etats membres de l'Union européenne*

46. M. HERBERT (Missing Children Europe) présente l'état d'avancement des travaux menés conjointement par Missing Children Europe, l'ECPAT et l'eNACSO sur la transposition de la Directive européenne 2011/93/UE dans les Etats membres de l'Union européenne. Il souligne que ces travaux pourront être utiles au Comité puisque la Directive s'inspire très largement de la Convention de Lanzarote.

47. Les rapports soumis à ce stade par les organisations partenaires sont en cours de résumé. L'analyse dégagera les différentes façons dont la Directive est mise en œuvre, identifiera les problèmes éventuels ainsi que des bonnes pratiques.

48. Un atelier sera organisé en février 2015 à Bruxelles pour présenter les résultats de l'étude sur quatre aspects : le *grooming*, le contrôle par les employeurs, l'identification des victimes et un dernier sujet qui reste à déterminer.

49. Suite à une demande du Président qui voit dans ce travail une contribution très importante et utile au Comité, M. HERBERT indique que les rapports seront publiés en ligne et que des représentants du Comité seront invités à l'atelier.

h. *Elaboration d'un Guide des droits de l'enfant en Europe*

50. Mme SCAPPUCCI informe le Comité que le Conseil de l'Europe et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) sont en train de préparer un « Manuel des droits de l'enfant ». Elle souligne que ce Manuel devrait être disponible en anglais en 2015. Le Manuel comprendra un chapitre sur la protection des enfants contre la violence et l'exploitation qui, entre autres, fait référence à la Convention de Lanzarote.

i. Version adaptée aux enfants de la Convention de Lanzarote

51. Mme SCAPPUCCI indique au Comité qu'une version adaptée aux enfants de la Convention de Lanzarote est en cours d'élaboration et qu'elle est actuellement testée auprès d'enfants par l'intermédiaire du projet « *Our Voices* ». La version anglaise du document devrait être finalisée pour le premier semestre de l'année 2015. Le Comité en prend bonne note et remercie le Secrétariat pour cet effort de diffusion de la Convention auprès de ceux à qui elle est destinée.

4. Questions diverses

4.1 Examen du projet de 1^{er} rapport d'activités du Comité de Lanzarote

52. M. POUTIERS présente le projet de rapport d'activités. Il souligne en particulier que ce rapport couvre la totalité des travaux de la phase de mise en place du Comité, depuis sa première réunion les 20 et 21 septembre 2011, jusqu'à la présente réunion. Il indique que, par la suite, le Comité sera amené à adopter ses rapports d'activités sur une base annuelle.

53. Le Comité remercie le Secrétariat pour le projet de rapport d'activités qu'il adopte, avec l'adjonction de deux nouvelles annexes, l'une relative aux événements extérieurs auxquels le Comité de Lanzarote a participé et l'autre listant les organisations internationales gouvernementales ou non-gouvernementales, les experts ainsi que de services du Conseil de l'Europe qui ont présenté leurs activités lors de réunions du Comité de Lanzarote.

54. Le Comité charge le Secrétariat de transmettre son rapport d'activités ainsi adopté, pour information, au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et au Comité des Ministres. Il note qu'il est envisagé que son Président participe à un échange de vues avec les Délégués des ministres à l'occasion de l'examen de ce rapport d'activités.

4.2 Méthodes de travail et règles de procédure

a. Désignation de Rapporteurs thématiques pour le travail de suivi

55. Le Comité désigne les Rapporteurs ci-après pour le travail à venir sur les réponses au Questionnaire Thématique :

- M. George NIKOLAIDIS (Grèce) pour la question 1 (collecte de données) ;
- M. Charlie AZZOPARDI (Malte) pour la question 9.a (garanties juridiques pour protéger et aider les victimes) ;
- Mme Joanna PAABUMETS (Estonie) pour la question 13 (intérêt supérieur de l'enfant dans les enquêtes et procédures pénales) ;
- Mme Maria José CASTELLO-BRANCO (Portugal) pour la question 14 (enquêtes et procédures adaptées aux enfants).

56. Il charge par ailleurs le Secrétariat de rédiger les observations relatives à la question 12 (circonstances aggravantes).

b. Désignation d'un représentant auprès du DECS-ENF

57. Le Comité nomme Mme Ina VERZIVOLLI (Albanie) pour le représenter auprès du Comité d'experts sur la Stratégie (2016-2019) du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF).

c. Règles de procédure

58. Le Comité charge le Secrétariat d'élaborer pour sa 10^e réunion (2-4 décembre 2014) des Règles de procédure révisées sur la base des discussions qui ont eu lieu lors des réunions précédentes.

5. Dates des prochaines réunions

59. Le Comité note que ses prochaines réunions se tiendront comme suit :

- 2-4 décembre 2014
- 17-19 mars 2015
- 15-17 juin 2015
- 13-15 octobre 2015.

Annexe I

Ordre du jour

- 1. OUVERTURE DE LA REUNION ET RAPPORT SUR L'ETAT DES RATIFICATIONS DE LA CONVENTION DE LANZAROTE**
- 2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE LANZAROTE**
 - 2.1 Etat des lieux concernant les réponses aux questionnaires**
 - 2.2 Echange de vues sur la jurisprudence concernant la protection des enfants contre la violence sexuelle**
 - 2.3 Echange de vues sur l'article 23 (solicitation d'enfants à des fins sexuelles) de la Convention de Lanzarote**
 - 2.4 Les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance : examen des réponses au Questionnaire Thématique**
 - *Sur la Question 10 : « L'infraction d'abus sexuel »*
 - *Sur la Question 11 : « Responsabilité des personnes morales »*
 - *Sur la préparation du rapport de mise en œuvre*
- 3. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET ECHANGE D'INFORMATIONS**
 - 3.1 Présentation d'éventuelles futures activités de renforcement des capacités**
 - 3.2 Informations actualisées sur les initiatives de la Campagne UN sur CINQ**
 - 3.3 Echange d'informations sur d'autres initiatives concernant la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants**
 - a. Réunion de l'ICMEC (Centre international pour les enfants disparus et exploités) consacrée aux délinquants commettant des infractions sexuelles à l'encontre d'enfants dans plusieurs pays, Bruxelles, Belgique, 15 mai 2014*
 - b. 6^e Conférence mondiale du Groupe de Travail International sur les femmes et le sport, Helsinki, Finlande, 12-15 juin 2014*
 - c. Séminaire d'information sur les conventions du Conseil de l'Europe, Jérusalem, Israël, 7 et 8 juillet 2014*
 - d. Conférence régionale sur les abus sexuels à l'encontre des enfants, Reykjavik, Islande, 2 septembre 2014*
 - e. Journées européennes d'action pour protéger les enfants de la violence sexuelle*
 - f. Activités futures du Comité européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (CDDECS) et du Comité d'experts sur la Stratégie (2016-2019) du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF)*
 - g. Travaux menés par Missing Children Europe, l'ECPAT et l'eNACSO sur la transposition de la Directive européenne 2011/93/UE dans les Etats membres de l'Union européenne*

- h. Elaboration d'un Guide des droits de l'enfant en Europe*
- i. Version adaptée aux enfants de la Convention de Lanzarote*

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Examen du projet de 1^{er} rapport d'activités du Comité de Lanzarote

4.2. Méthodes de travail et règles de procédure

- a. Désignation de Rapporteurs thématiques pour le travail de suivi*
- b. Désignation d'un représentant auprès du DECS-ENF*
- c. Règles de procédure*

5. DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Annexe II

Liste des participants

1. MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ETATS PARTIES A LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE

Ms Ina VERZIVOLLI
Chairperson
State Agency on protection of Children's
Rights
Ministry of Social Welfare and Youth

ANDORRA / ANDORRE

Mme Rebeca ARMENGOL ASENJO
(Apologised / Excusée)
Psychologue
Département responsable de l'aide sociale à
l'enfance et à la famille
Ministère de la Santé et du Bien-être social

Mr Joan FORNER ROVIRA
Deputy Permanent Representative
Permanent Representation of Andorra to the
Council of Europe

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Martina KLEIN
Public Prosecutor
Public Prosecution Service Vienna

BELGIUM / BELGIQUE

Ms Vicky DE SOUTER
Attachée Juriste
Direction générale de la Législation et des Droits
et Libertés Fondamentaux

BOSNIA AND HERZEGOVINA /

BOSNIE-HERZEGOVINE

Ms Tijana BOROVIČANIN-MARIĆ
(Apologised / Excusée)
Ministry for Human Rights and Refugees

Ms Irena PENC PUZIĆ
Senior Advisor
Ministry for Human Rights and Refugees

BULGARIA / BULGARIE

Ms Petya DIMITROVA
State Expert
State Policy for Children Directorate
State Agency for Child Protection

CROATIA / CROATIE

Ms Sanja NOLA
(Apologised / Excusée)
Assistant Minister
Directorate for Criminal Law
Ministry of Justice

Ms Ana VLAHOVIĆ STANIĆ
Head of the Department for Criminal Law
Directorate for Criminal Law and Probation
Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Mr Ketilbjørn HERTZ
Legal Adviser
Criminal Law Division
Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Jaakko HALTTUNEN
Deputy Director
Legal Service
Unit for Human Rights Courts and Conventions
Ministry for Foreign Affairs

FRANCE

M. Francis STOLIAROFF
Adjoint à la chef de la mission pour les
négociations
Direction des affaires criminelles et des grâces
Ministère de la justice

GREECE / GRÈCE

Mr George NIKOLAIDIS
Director
Department of Mental Health and Social Welfare
Centre for the Study and Prevention of Child
Abuse and Neglect

ICELAND / ISLANDE

Mr Bragi GUÐBRANDSSON
(Chairperson / Président)
General Director
Government Agency for Child Protection

ITALY / ITALIE

Ms Tiziana ZANNINI
Head of the Division for General and Social Affairs
Department for Equal Opportunities
Presidency of the Council of Ministers

LATVIA / LETTONIE

Ms Indra GRATKOVSKA
Director
Department of Criminal Justice
Ministry of Justice

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Asta ŠIDLAUSKIENĖ
Expert
Child Division
Family and Communities Department
Ministry of Social Security and Labour

LUXEMBOURG

M. Claude JANIZZI
Conseiller de direction 1^{re} classe
Service des droits de l'enfant / Service des
relations internationales
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et
de la Jeunesse

MALTA / MALTE

Mr Charlie AZZOPARDI
Systemic Psychotherapist, Couple & Family
Therapist
Institute of Family Therapy

**REPUBLIC OF MOLDOVA /
REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

Ms Tatiana ȚURCAN
(*Apologised / Excusée*)
Head of the European Integration Policies
Development Unit
General Department for International Relations
and European Integration
Ministry of Internal Affairs

MONTENEGRO

Ms Svetlana SOVILJ
Senior Adviser for Child Protection
Ministry of Labour and Social Welfare

Ms Nevenka STANKOVIĆ
Ombudsperson for Children
Ombudsman Office for Children

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Erik PLANKEN
Policy Advisor
Law Enforcement Department
Ministry of Security and Justice

PORTUGAL

Ms Maria José CASTELLO-BRANCO
Legal Adviser
International Affairs Department
Directorate-General for Justice Policy
Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Alina ION
Legal Adviser
Department for Drafting Legislation
Ministry of Justice

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Evgeny SILYANOV
Director
Department of the State Policy in the sphere of
children rights protection
Ministry of Education

Ms Anna SCHEPETKOVA
Deputy Head of Department
Ministry of Education

Mr Alexey MURATOV
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of the Russian
Federation to the Council of Europe

SAN MARINO / SAINT-MARIN

No official nomination / Pas de nomination
officielle

SERBIA / SERBIE

Mr Stevan POPOVIĆ
Independent adviser
Ministry of Labour, Employment and Social
Policy

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Miha MOVRIN
Senior Adviser
Ministry of Justice

SPAIN / ESPAGNE

Ms Almudena DARIAS DE LAS HERAS
Deputy Secretary General
Justice Matters with EU and International
Organisations
Ministry of Justice

SWEDEN / SUÈDE

Ms Jessica GOZZI
(*Apologised / Excusée*)
Coordination on the Rights of the Child
Division for Family and Social Services
Ministry of Health and Social Affairs

Mr Erik KARLSSON BJÖRK
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Sweden to the
Council of Europe

Ms Sofia RASMUSSEN PESSAH
Permanent Representation of Sweden to the
Council of Europe

SWITZERLAND / SUISSE

Ms Anita MARFURT
Juriste Droit pénal international
Unité Droit pénal international
Office fédéral de la justice - OFJ
Département fédéral de justice et police - DFJP

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF
MACEDONIA” / « L’EX-REPUBLIQUE
YOUGOSLAVE DE MACEDOINE »**

No official nomination / Pas de nomination
officielle

TURKEY / TURQUIE

Ms Selnur ÇAKMAK
(Apologised / Excusée)
Judge
International Law and External Relations General
Directorate
Ministry of Justice

Mr Muhammet Murat ÜLKÜ
Counsellor (Rapporteur Judge)
Permanent Representation of Turkey to the
Council of Europe

Mr Mustafa Tayip ÇİÇEK
Counsellor (Rapporteur Judge)
Permanent Representation of Turkey to the
Council of Europe

UKRAINE

Ms Svitlana ILCHUK
(Apologised / Excusée)
Deputy Director
Department of Family and Children
Ministry of Social Policy

2. PARTICIPANTS**2.1 COUNCIL OF EUROPE MEMBER
STATES NOT PARTY TO THE
CONVENTION / ETATS MEMBRES
DU CONSEIL DE L’EUROPE NON
PARTIES A LA CONVENTION****ARMENIA / ARMÉNIE**

Ms Karine SOUDJIAN
(Apologised / Excusée)
Head of Human Rights and Humanitarian Issues
Division
International Organizations Department
Ministry of Foreign Affairs

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA
Head of the Department of the Regional
(Children & Family Support) Centres
State Committee on Family, Women and
Children Affairs

CYPRUS / CHYPRE

Ms Hara TAPANIDOU
(Apologised / Excusée)
Head of Department for Family and Child Affairs
Social Services
Ministry of Labour and Social Affairs

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Dominik KORČÁK
Legal Expert
International Cooperation Department
Ministry of Justice

Mr Daniel HOVORKA

(Apologised / Excusé)
Expert
Division for Social and Legal Child Protection
Ministry of Labour and Social Affairs

ESTONIA / ESTONIE

Ms Joanna PAABUMETS
Adviser, Children’s Rights
Department of Children and Families
Ministry of Social Affairs

GEORGIA / GÉORGIE

No official nomination / Pas de nomination
officielle

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Silvio MEILE
Public Prosecutor
Unit II A 2 - Penal Code (Special Section)
Federal Ministry of Justice and Consumer
Protection

HUNGARY / HONGRIE

No official nomination / Pas de nomination
officielle

IRELAND / IRLANDE

No official nomination / Pas de nomination
officielle

LIECHTENSTEIN

M. Carlo RANZONI
(Apologised / Excusé)
Juge
Fürstliches Landgericht

M. Claudio NARDI
(Apologised / Excusé)
Office pour les Affaires Etrangères

MONACO

No official nomination / Pas de nomination officielle

M. Gabriel REVEL
Adjoint au Représentant Permanent
Représentation Permanente de Monaco auprès
du Conseil de l'Europe

NORWAY / NORVÈGE

No official nomination / Pas de nomination officielle

POLAND / POLOGNE

No official nomination / Pas de nomination officielle

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

No official nomination / Pas de nomination officielle

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Wayne JONES
(*Apologised / Excusé*)
Safeguarding Policy Advisor
Safeguarding and Public Protection Unit
Home Office

2.2 COUNCIL OF EUROPE OBSERVER STATES / ETATS OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

Mme Alessandra AULA
Secrétaire Générale
Bureau international catholique de l'enfance
(BICE)
Genève, Suisse

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

No official nomination / Pas de nomination officielle

Mr Erik R. BARNETT
Attaché to the European Union
ICE Homeland Security Investigations (HSI)
Brussels, Belgium

CANADA

No official nomination / Pas de nomination officielle

JAPAN / JAPON

No official nomination / Pas de nomination officielle

MEXICO / MEXIQUE

No official nomination / Pas de nomination officielle

Mr Andrés GONZÁLEZ REYNOSO
Permanent Mission of Mexico to the Council of Europe

2.3 STATE HAVING REQUESTED ACCESSION TO THE CONVENTION / ETAT AYANT DEMANDE D'ADHERER A LA CONVENTION

MOROCCO / MAROC

M. Mohammed AIT AAZIZI
(*Apologised / Excusé*)
Directeur
Protection de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées
Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social

2.4 INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Ms Cathrin BAUER-BULST
(*Apologised / Excusée*)
Team Leader
Fight against Cybercrime
Unit A2 - Fight against organised crime and relations with EMCDDA
DG Home Affairs
European Commission
Brussels, Belgium

EUROPOL

Ms Katarzyna STACIWA
Strategic analyst in the team dealing with child sexual exploitation
European Cybercrime Centre
FP Twins
The Hague, Netherlands

INTERPOL

Mr Uri SADEH
(*Apologised / Excusé*)
Coordinator, Strategic Development
Crimes against Children Team
Trafficking in Human Beings Sub-Directorate
Lyon, France

UNICEF

(*Apologised / Excusé*)

UNHCR

Mr Samuel BOUTRUCHE ZAREVAC
(*Apologised / Excusé*)
Legal Associate
UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg

**2.5 COUNCIL OF EUROPE
INSTITUTIONS AND BODIES /
INSTITUTIONS ET ORGANES DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL
OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Valeriu GHILEȚCHI
Chairperson of the Committee on Social Affairs,
Health and Sustainable Development
General Rapporteur on Children, Committee on
Social Affairs, Health and Sustainable
Development
Member of the PACE and of the Network of
Contact Parliamentarians in combating sexual
violence against children

**CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL
AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE /
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET
RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE**
(Apologised / Excusé)

**COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONER FOR
HUMAN RIGHTS / COMMISSAIRE AUX DROITS DE
L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE**
(Apologised / Excusé)

**EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS /
COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME**
Ms Ksenija TURKOVIC
Judge / Juge

**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
(ECSR) / COMITE EUROPEEN DES DROITS
SOCIAUX (CEDS)**
Mr Luis JIMENA QUESADA
President / Président
Professor of constitutional law
University of Valencia (Spain)
Substitute Judge at the High Court of Justice of
the region of Valencia
Administrative Chamber (Spain)

**GOVERNMENTAL COMMITTEE OF THE
EUROPEAN SOCIAL CHARTER AND THE
EUROPEAN CODE OF SOCIAL SECURITY (T-SG) /
COMITE GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE
SOCIALE EUROPEENNE ET DU CODE EUROPEEN
DE SECURITE SOCIALE (T-SG)**
Mme Jacqueline MARECHAL
Chairperson / Présidente

**STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS
(CDDH) / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS
DE L'HOMME (CDDH)**

Mr Joan FORNER ROVIRA
Expert Member of the CDDH
Government Agent to the ECtHR
Deputy Permanent Representative
Permanent Representation of Andorra to the
Council of Europe

**EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS
(CDPC) / COMITE EUROPEEN POUR LES
PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)**
No official nomination / Pas de nomination
officielle

**EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL
COOPERATION (CDCJ) / COMITÉ EUROPÉEN DE
COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)**
Mr Francisco Javier FORCADA MIRANDA
Member
Legal Advisor
Directorate General of Legal Affairs
European Union and Organisation International
Madrid, Spain

**ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL
CONSULTATIF POUR LA JEUNESSE**
Ms Fanny CHARMÉY
National Youth Council of Switzerland (CSAJ)

**CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF
EUROPE / CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL
DE L'EUROPE**
Mme Anna RURKA
(Apologised / Excusée)
Membre et Rapporteure du Bureau de la
Conférence des OING
Comité européen d'Action spécialisée pour
l'Enfant et la Famille dans leur Milieu de Vie

3. OBSERVERS / OBSERVATEURS

**3.1 NON-GOVERNMENTAL
ORGANISATIONS /
INSTITUTIONS NON-
GOUVERNEMENTALES**

ECPAT INTERNATIONAL
Ms Katlijn DECLERCQ
(Apologised / Excusée)
Western Europe Regional Representative
ECPAT Belgium

Ms Susanna GREIJER
ECPAT Luxembourg Asbl

**TERRE DES HOMMES INTERNATIONAL
FEDERATION**

Ms Eylah KADJAR-HAMOUDA
(Apologised / Excusée)
Head of International Secretariat

**eNACSO (European NGO Alliance for Child Safety
Online)**

Ms Barbara LILLIU
(Apologised / Excusée)
Advocacy Advisor

MISSING CHILDREN EUROPE

Mr Francis HERBERT
Legal Counsel

**4. INDEPENDENT EXPERTS /
EXPERTS INDEPENDANTS**

Mr John CARR
London, United Kingdom

**5. COUNCIL OF EUROPE
SECRETARIAT / SECRETARIAT DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

**Secretariat of the Parliamentary Assembly /
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire**

**Committee on Social Affairs, Health and
Sustainable Development / Commission des
questions sociales, de la santé et du
développement durable**

Ms Maren LAMBRECHT-FEIGL
Secretary to the Committee on Social Affairs,
Health and Sustainable Development /
Secrétaire de la commission des questions
sociales, de la santé et du développement
durable

Ms Jannick DEVAUX
(Apologised / Excusée)
Project Manager / Chargée de Projet
Network to stop sexual violence against
children / Réseau contre la violence sexuelle à
l'égard des enfants

**Secretariat of the Congress of Local and Regional
Authorities / Secrétariat du Congrès des pouvoirs
locaux et régionaux**

**Current Affairs Committee / Commission des
questions d'actualité**

Ms Joanne HUNTING
(Apologised / Excusée)
Co-secretary of the Committee / Co-secrétaire de
la Commission

**Office of the Commissioner for Human Rights /
Bureau du Commissaire aux droits de l'homme**

Ms Françoise KEMPF
Adviser / Conseillère

**Directorate General of Human Rights and Rule of
Law / Direction Générale des droits de l'Homme
et de l'Etat de droit**

**Human Rights Directorate /
Direction des droits de l'Homme**

**Department of the European Social Charter /
Service de la Charte sociale européenne**

**Division II - Collective complaints / Division II -
Réclamations collectives**

Mr Henrik Kjerstein KRISTENSEN
Head of Division, Deputy Executive Secretary of
the European Committee of Social Rights / Chef
de Division, Secrétaire exécutif adjoint du
Comité européen des Droits sociaux

**Division III – Governmental Committee of the
European Social Charter and of the European
Code of social security – other governmental
activities / Division III - Comité gouvernemental
de la Charte sociale européenne et du Code
européen de sécurité sociale – Autres activités
gouvernementales**

Mr Karl-Friedrich BOPP
Head of Division / Chef de Division

**Directorate of Information Society and Action
against Crime / Direction de la société de
l'information et de la lutte contre la criminalité**

**Data Protection Unit /
Unité Protection des données**

Ms Sophie KWASNY
Head of Unit, Secretary of the Consultative
Committee of the Council of Europe Data
Protection Convention

**Directorate General of Democracy /
Direction Générale de la Démocratie**

**Directorate of Human Dignity and Equality /
Direction de la Dignité humaine et de l'Égalité**

Ms Marja RUOTANEN
Director / Directrice

**Equality and Human Dignity Department /
Service de la dignité humaine et de l'égalité**

**Trafficking in Human Beings (GRETA) / Traite
des êtres humains (GRETA)**

Mr Mats LINDBERG
Administrator / Administrateur

**Children's Rights Division / Division des droits des
enfants**

Ms Regína JENSDÓTTIR
Head of Division, Executive Secretary of the
Lanzarote Committee / Chef de Division,
Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote

Ms Gioia SCAPPUCCI
Secretary to the Lanzarote Committee / Secrétaire
du Comité de Lanzarote

Mr Mikaël POUTIERS
Co-Secretary to the Lanzarote Committee / Co-
Secrétaire du Comité de Lanzarote

Ms Corinne CHRISTOPHEL
Assistant / Assistante

Ms Lauren HOLDUP
Assistant / Assistante

Ms Sonja Hrunn ÁGÚSTSDÓTTIR
Intern / Stagiaire

Interpreters / Interprètes

Ms Sylvie BOUX
Ms Rémy JAIN
Mr Luke TILDEN

Annexe III

Etat des lieux concernant les réponses aux questionnaires

Etats parties à la Convention	Date de réception des réponses au QAG	Date de réception des réponses au QT
Albanie	31/01/14	31/01/14
Andorre	<i>Délai pour répondre : 31/03/15</i>	Aucune obligation de réponse
Autriche	31/01/14	31/01/14
Belgique	03/06/14	03/06/14
Bosnie-Herzégovine	06/04/14	06/04/14
Bulgarie	22/08/14	22/08/14
Croatie	21/01/14	21/01/14
Danemark	27/01/14	27/01/14
Finlande	10/03/14	10/03/14
France		
Grèce	11/09/14	11/09/14
Islande	07/04/14	07/04/14
Italie	06/02/14	06/02/14
Lituanie	29/01/14	29/01/14
Luxembourg	31/07/14	31/07/14
Malte	10/02/14	10/02/14
République de Moldova	03/02/14	03/02/14
Monténégro	14/02/14	14/02/14
Pays-Bas	24/03/14	
Portugal	03/02/14	03/02/14
Roumanie	31/01/14	31/01/14
Fédération de Russie	28/08/14	Aucune obligation de réponse
Saint-Marin		
Serbie	31/01/14	31/01/14
Slovénie	<i>Délai pour répondre : 31/08/14</i>	Aucune obligation de réponse
Espagne	25/03/14	25/03/14
Suède	21/02/14	Aucune obligation de réponse
Suisse	<i>Délai pour répondre : 28/02/15</i>	Aucune obligation de réponse
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »		
Turquie	31/01/14	31/01/14
Ukraine	05/03/14	05/03/14

Autres Etats membres du Conseil de l'Europe	Date de réception des réponses au QAG
Arménie	29/01/14
Azerbaïdjan	06/02/14
Chypre	14/03/14
Estonie	25/02/14
Géorgie	24/03/14
Allemagne	31/01/14
Lettonie	04/03/14
Monaco	14/02/14

Annexe IV

1^{ER} CYCLE DE SUIVI – CALENDRIER INDICATIF

Réunion du Comité	Réponses aux questions à l'ordre du jour de la réunion
8-10 avril 2014	Tour d'horizon des réponses au Questionnaire « Aperçu général » (QAG) –en particulier des questions 1, 3, 5 et 6
1^{er} sous-thème / 1^{re} partie du rapport de mise en œuvre	
9-11 septembre 2014	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) <ul style="list-style-type: none"> – 10 (infraction pénale d'abus sexuels) – 11 (responsabilité des personnes morales)
2-4 décembre 2014	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) <ul style="list-style-type: none"> – 1 (collecte de données) – 9.a (garanties juridiques pour aider et protéger la victime) – 12 (circonstances aggravantes) – 13 (intérêt supérieur de l'enfant pendant les enquêtes et les poursuites pénales) – 14 (enquêtes et poursuites adaptées aux enfants)
Printemps 2015	Evaluation du projet de rapport de mise en œuvre concernant le 1 ^{er} sous-thème
Automne 2015	Finalisation et adoption du rapport concernant le 1^{er} sous-thème
2^e sous-thème / 2^e partie du rapport de mise en œuvre	
Fin 2015	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) <ul style="list-style-type: none"> – 2 (éducation des enfants) – 4 (stratégies de sensibilisation) – 6 (participation des enfants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes) – 7 (programmes d'intervention préventive)
Printemps 2016	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) <ul style="list-style-type: none"> – 3 (recrutement et contrôle préalable) – 5 (formation spécialisée) – 8 (signalement des soupçons) – 9.b (interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole)
Automne 2016	Evaluation du projet de rapport concernant le 2 ^e sous-thème
Fin 2016 / Début 2017	Finalisation et adoption du rapport concernant le 2^{ème} sous-thème